UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBÉRATION N°2021-22_079
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 5 mai 2022

1- Affaires financières

Point 1.1 – 1er équipement en odontologie

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 21 Membres représentés : 4 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

VU le code de l'éducation en particulier son article L. 712-3 ;

VU les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés par délibération du conseil d'administration du 11 février 2021 et en particulier son article 31 ;

Vu l'avis favorable du conseil de gestion de l'UFR Santé en date du 27 avril 2022 ;

La présente demande concerne l'autorisation de sollicitation d'une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté destinée au financement de l'achat d'équipements de formation pour la filière odontologie.

La formation en Sciences Odontologiques ouvrira ses portes en septembre 2022 et accueillera ses premiers étudiant.e.s de premier cycle (DFGSO2 puis DFGSO3).

Dans le cadre de leur formation préclinique, les futur.e.s étudiant.e.s de premier cycle devront bénéficier d'enseignements pratiques nécessitant des équipements de différentes natures :

- des **simulateurs précliniques**, pour l'apprentissage des gestes et techniques odontologiques avant la transition vers de réels patients en formation clinique de second cycle (900 K€ TTC) ;

- des **équipements numériques** environnant les simulateurs précliniques (écran tactiles et unités centrales) permettant l'interaction entre enseignants et étudiants dans un environnement pédagogique optimisé (60 K€ TTC) ;

- des **simulateurs haptiques** et de réalité virtuelle permettant par exemple de travailler la dextérité manuelle, les compétences psychomotrices et réaliser des diagnostics et prévoir le plan de traitement de différents cas cliniques (240 K€ TTC) ;

- des équipements pour travaux pratiques d'enseignements dits de **plâtre et prothèse** (300 K€ TTC).

Le coût complet de l'achat et de l'installation de ces équipements s'élève à 1,5 millions d'euros.

Ces équipements seront financés selon la répartition suivante :

Participation du Rectorat : 750 000 € TTC

Participation de GBM : 300 000 € TTC

Participation de la Région Bourgogne Franche-Comté : 450 000 € TTC

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande de subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté.

Besançon, le 10 mai 2022.

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Thierry CAMUS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté